

LE.GUN



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



LE GUICHET UNIQUE NATIONAL DU DÉDOUANEMENT



Ce document a été préparé par le bureau Restrictions et sécurisation des échanges (COMINT 2) de la direction générale des douanes et droits indirects.

Conception graphique DGDDI — Bureau de la communication.



En complément de l'offre de service dématérialisé du dédouanement, la DGDDI a proposé à partir de 2015 de réviser les modalités de contrôle des documents d'accompagnement indispensables au passage en douane.

Le guichet unique national du dédouanement (GUN) désigne le dispositif informatique permettant le contrôle automatisé et instantané des documents d'ordre public dont la présentation est exigée lors de l'accomplissement des formalités douanières.

Le GUN permet ainsi une gestion modernisée et plus efficace des formalités, au bénéfice de l'administration et des opérateurs du commerce international.

Depuis l'ouverture de la première liaison GUN entre le système d'information de la douane (DELTA) et le système d'information de gestion des flux internationaux d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction (convention CITES), en décembre 2015, six nouvelles liaisons informatiques ont été mises en place. Celles-ci couvrent des secteurs aussi divers que les flux de biens à double usage, de fruits et légumes soumis à normes de commercialisation, de radio-nucléides, de produits agricoles.

Les échanges d'informations ont vocation à s'élargir encore en intégrant notamment les importations réalisées sous couvert d'autorisations sanitaires et phytosanitaires enregistrées dans la base européenne TRACES.

Par ailleurs, la DGDDI a été mandatée pour réfléchir à un portail unique déclaratif pour les principales marchandises nécessitant des documents d'ordre public des autres administrations. Ce projet s'inscrirait dans le prolongement naturel du GUN en traitant les procédures amont.

Isabelle Braun-Lemaire

Directrice générale des douanes et droits indirects

SOMMAIRE.

ÉDITO.	3
1. Le guichet unique national du dédouanement (GUN), au bénéfice de la compétitivité des entreprises et des plateformes logistiques françaises	6
2. Le GUN, une initiative nationale pilotée par la douane, un dialogue interministériel	6
3. Le GUN, une solution de son temps	7
4. Le GUN, pour qui ?	7
5. Le GUN, comment est-ce que cela fonctionne ? Les formalités se dématérialisent et les contrôles se sécurisent	8
Focus sur le cycle de vie d'une déclaration en douane traitée dans le cadre d'une interconnexion GUN.	9
6. Les réalisations du GUN	10
7. Les perspectives de développement du GUN	13
TÉMOIGNAGES.	14
Le GUN, ce qu'ils en disent	

1. Le guichet unique national du dédouanement, au bénéfice de la compétitivité des entreprises et des plateformes logistiques françaises

Le projet de guichet unique national du dédouanement (GUN) figure parmi les mesures du programme de simplification administrative.

Il vise à inclure dans cette démarche de traitement automatisé des formalités douanières le traitement de documents d'ordre public (DOP) qui doivent être présentés au moment de l'accomplissement des formalités, sans report de présentation possible.

En effet, ces documents attestent du respect de certaines réglementations européennes ou nationales visant à protéger les consommateurs ou à contrôler le respect des engagements internationaux de la France. Les enjeux de protection qui sous-tendent ces documents expliquent qu'ils soient produits au plus tard au moment du dédouanement.

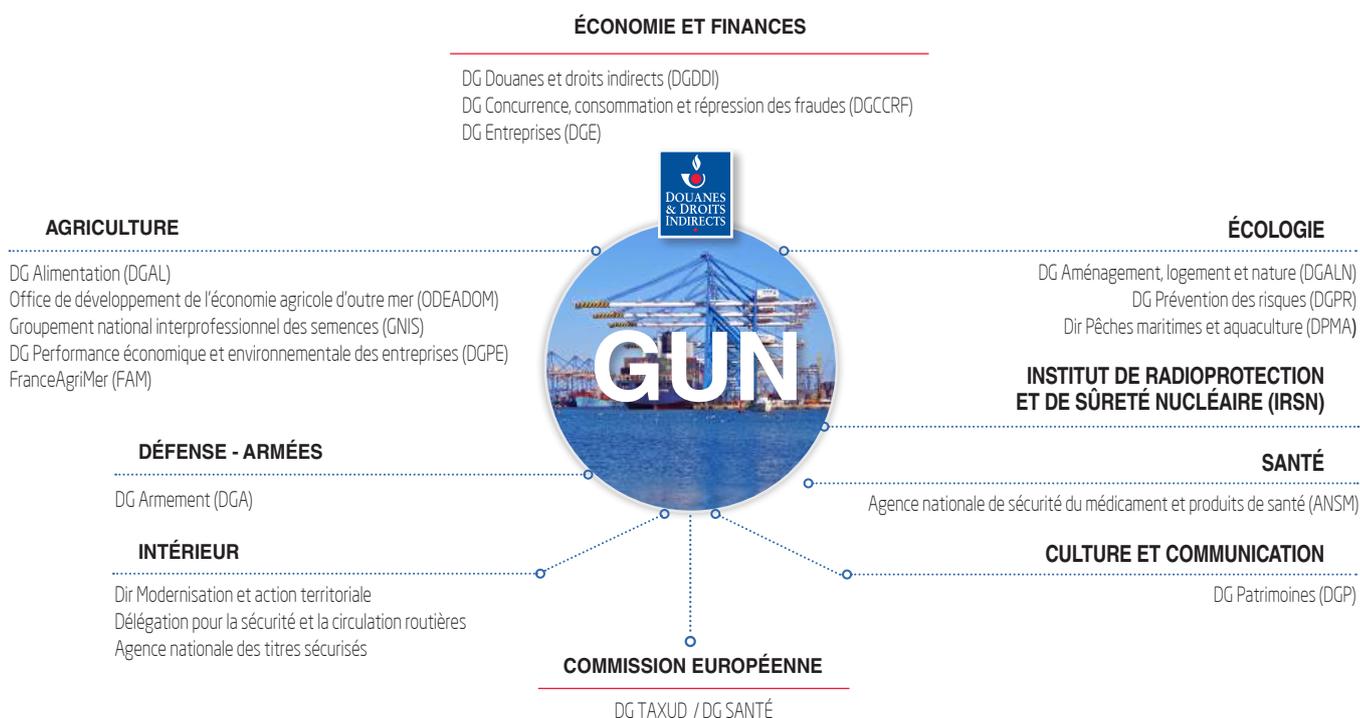
Il existe plus de 50 documents et formulaires différents nécessaires pour le dédouanement de marchandises sensibles, dont plus de 30 documents d'ordre public délivrés à titre principal par une quinzaine d'administrations en application de réglementations nationales, européennes, voire de conventions internationales, telles que la CITES.

La production de ces DOP au format papier (voire leur visa et leur imputation par le service des douanes à chaque opération) génère des coûts pour les opérateurs tournés à l'international. Dans le même temps, ils obèrent la capacité opérationnelle des services douaniers obligés de contrôler 100 % des flux accompagnés de DOP.

Avec le GUN, l'objectif est de concilier ces contraintes de protection collective avec les intérêts des entreprises du commerce international, en participant à la préservation de leur capacité concurrentielle par la garantie de la meilleure fluidité de leurs flux logistiques.

La solution GUN consiste à créer un dialogue sécurisé et instantané entre l'application douanière de dédouanement DELTA-G et les systèmes d'information d'administrations partenaires, afin de faire bénéficier tous les opérateurs du commerce international des avantages de l'automatisation du dédouanement, que les marchandises soient ou non soumises à des formalités spécifiques non douanières.

2. Le GUN, une initiative nationale pilotée par la douane, un dialogue interministériel



3. Le GUN, une solution de son temps

Le déploiement du Guichet unique national du dédouanement français s'inscrit dans une démarche internationale (promue par l'ONU, l'OMC, l'Union européenne) de facilitation des échanges commerciaux mondiaux par la dématérialisation des formalités douanières et les échanges de données électroniques.

L'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) encourage également les États à recourir aux solutions de guichet unique au format dématérialisé.

Le GUN s'intègre également à part entière dans l'initiative française de simplification administrative en faveur des entreprises.



Le GUN est un projet phare de la politique de simplification, auquel la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), qui a remplacé la mission simplification du SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique) en octobre 2017, accorde une grande importance, étant en charge du pilotage des plans de simplification administrative et de qualité de service (SAQS).

Dans le cadre du programme Action publique 2022, en effet, chaque ministère doit présenter des mesures de simplification, simplification de processus, simplification résultant d'une dématérialisation et/ou simplification normative.

L'objectif de ces mesures de simplification consiste à améliorer le service public en simplifiant les démarches pour les usagers, tout en simplifiant dans le même temps le travail des agents.

Tel est bien l'objet du GUN. Il présente en effet les conditions d'un projet de simplification réussi :

- *de la simplification de bout en bout pour toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur : à la fois pour les usagers, placés au cœur de la démarche, pour lesquels les gains de temps sont considérables et les démarches administratives à entreprendre facilitées, mais également pour les administrations dont les flux d'informations sont accélérés et sécurisés par la dématérialisation du processus ;*
- *un projet interministériel impliquant 15 partenaires autour des douanes (Agriculture, Défense, Intérieur, Écologie, etc.) mené en mode projet pour sécuriser la mise en œuvre effective de la réforme : un comité de pilotage annuel, un pilotage resserré de la DGDDI, une équipe dédiée au sein des douanes. ».*

4. Le GUN, pour qui ?

Le GUN concerne tous les déclarants — représentants en douane enregistrés et sociétés réalisant elles-mêmes leur dédouanement — qui utilisent DELTA-G (en 1 temps ou en 2 temps).



Cette faculté est offerte en mode EDI ou DTI, sans agrément préalable. Le GUN n'est pas un service en ligne, nul besoin de demander une habilitation. Les services et fonctionnalités GUN sont « transparents » pour le déclarant, que la déclaration soit déposée directement sur douane.gouv.fr ou via un module EDI.

En EDI, les déclarants doivent utiliser des logiciels répondant aux derniers schémas EDI publiés par la douane et mis à leur disposition par les fournisseurs de solutions informatiques douanières.

Les schémas EDI sont disponibles sur douane.gouv.fr

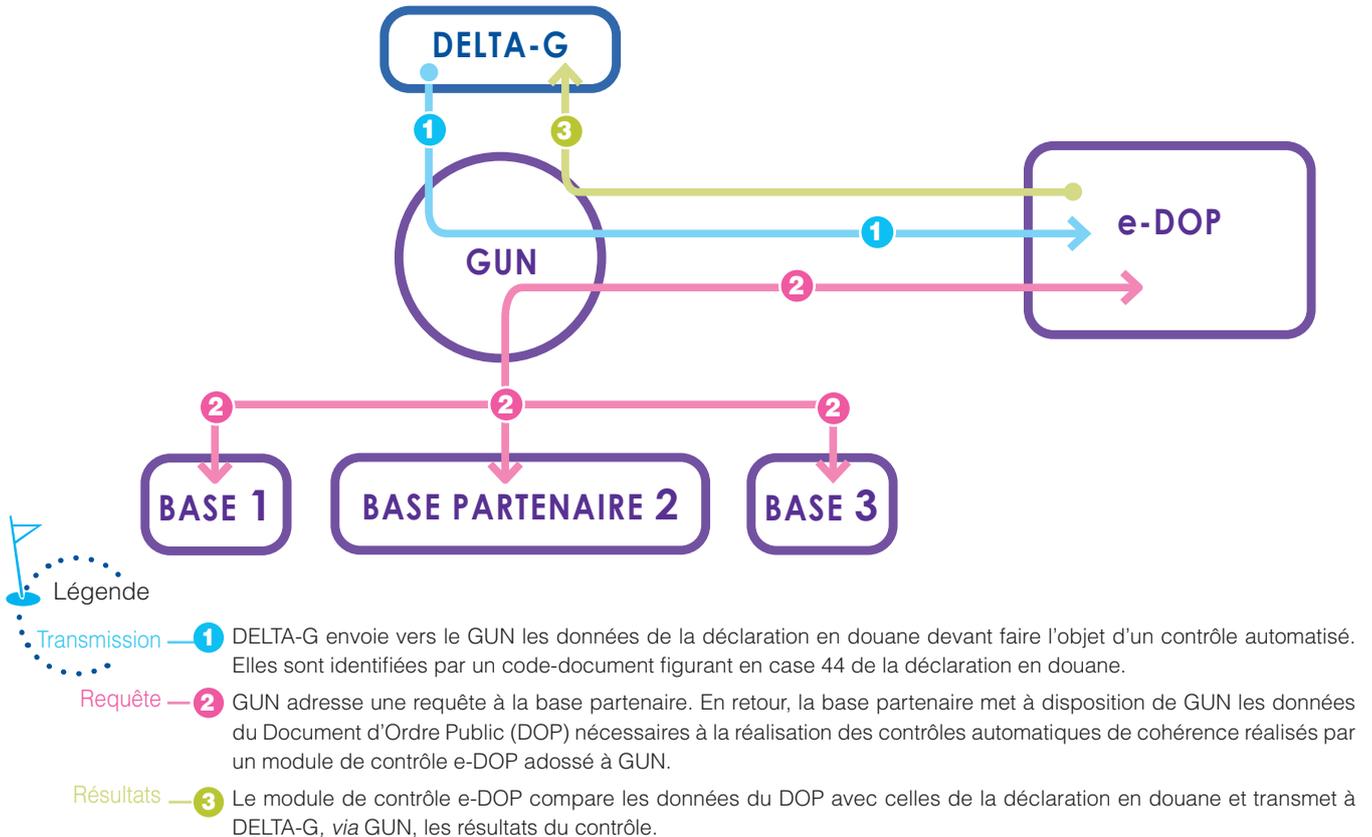
À l'occasion de la mise en production de chaque interconnexion GUN, la DGDDI diffuse sur le site Internet de la douane douane.gouv.fr une documentation technique détaillée à l'attention des déclarants.

5. Le GUN, Comment est-ce que cela fonctionne ? les formalités se dématérialisent et les contrôles se sécurisent

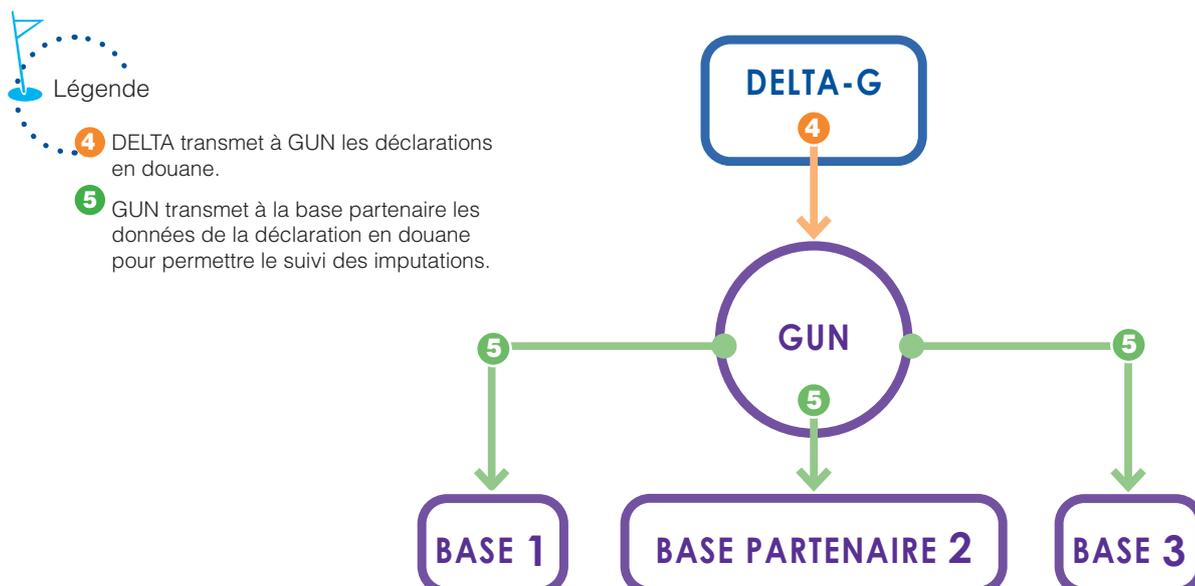
Les web-services mis en place pour le GUN sont activés à chaque étape du cycle de vie de la déclaration en douane, ce qui permet l'adaptabilité du dispositif aux différentes réglementations.

- **Le premier webservice** permet d'automatiser les contrôles de cohérence entre la déclaration en douane et le DOP qu'elle requiert. Ces contrôles sont réalisés en temps réel.

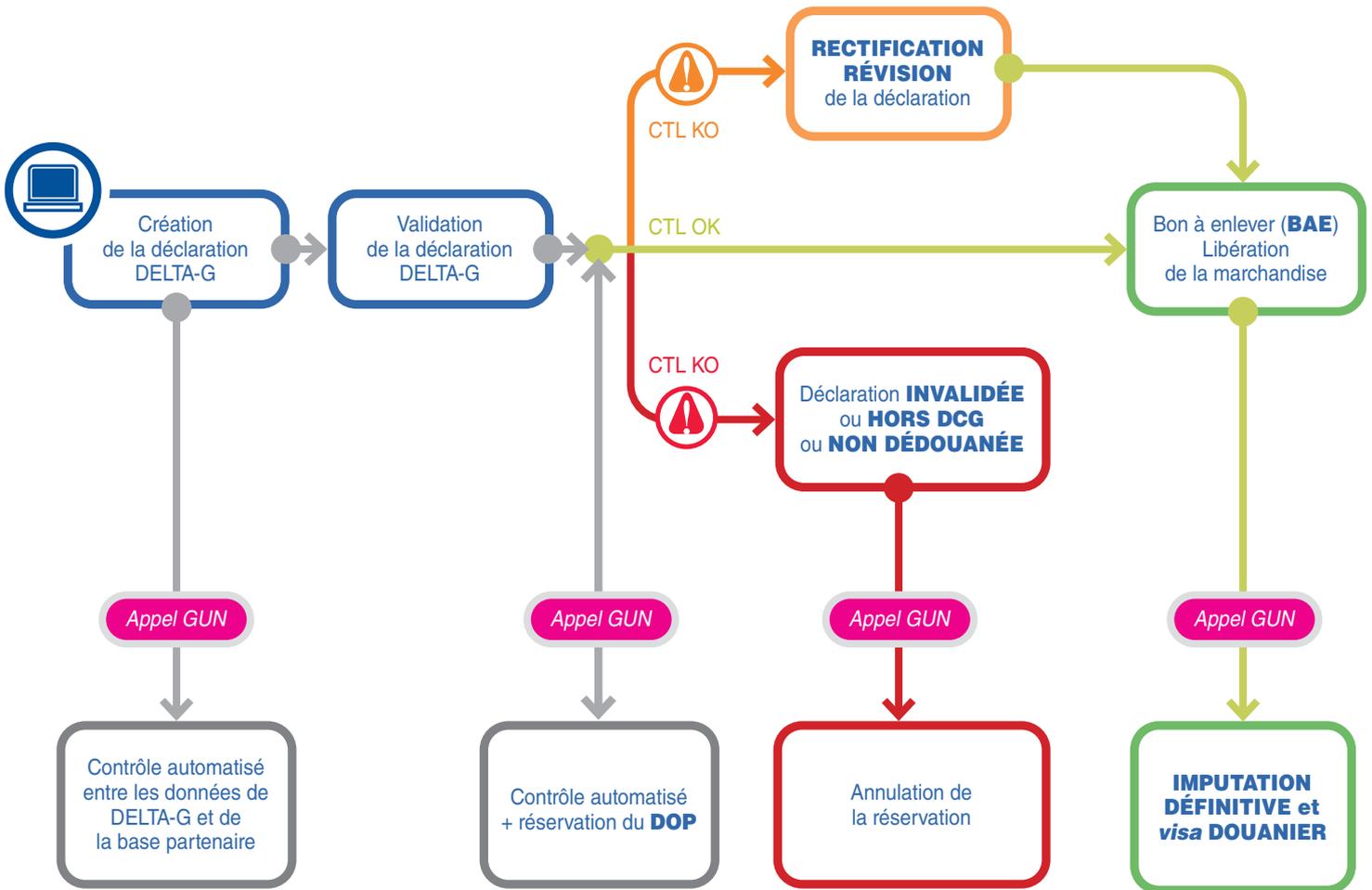
En cas de non-conformité, le déclarant reçoit un message d'erreur sur son interface (DELTA-G via douane.gouv.fr ou sur son EDI).



- **Le second web-service** permet la transmission des données de DELTA-G vers la base partenaire qui gère les imputations (sur le DOP) des quantités, voire des valeurs, dédouanées.



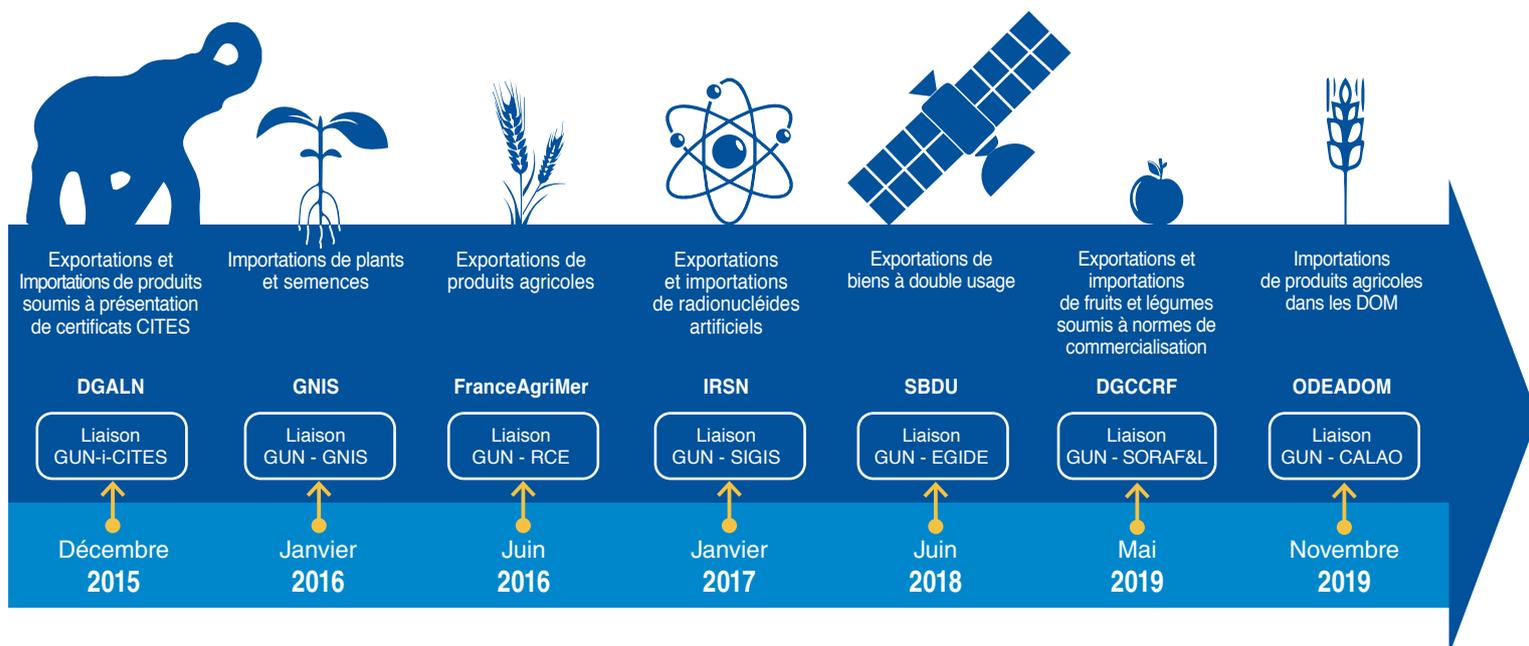
Focus sur le cycle de vie d'une déclaration en douane
traitée dans le cadre d'une interconnexion GUN



6. Les réalisations du GUN

Aujourd'hui, le GUN est techniquement opérationnel et le dispositif déjà déployé dans le cadre de sept interconnexions actives :

- la liaison GUN entre DELTA-G et i-CITES (le SI de la DGALN¹) a été généralisée en décembre 2015 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et le SI du Groupement national interprofessionnel des semences et des plants (GNIS) a été généralisée en janvier 2016 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et RCE (le SI de FranceAgriMer) a été généralisée en juin 2016 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et SIGIS (le SI de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) a été généralisée en janvier 2017 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et EGIDE (le SI du service des biens à double usage (BDU)) a été généralisée en juin 2018 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et SORAF&L (le SI de la DGCCRF²) a été généralisée en mai 2019.
- la liaison GUN entre DELTA-G et CALAO (le SI de l'ODEADOM³) a été généralisée en novembre 2019.



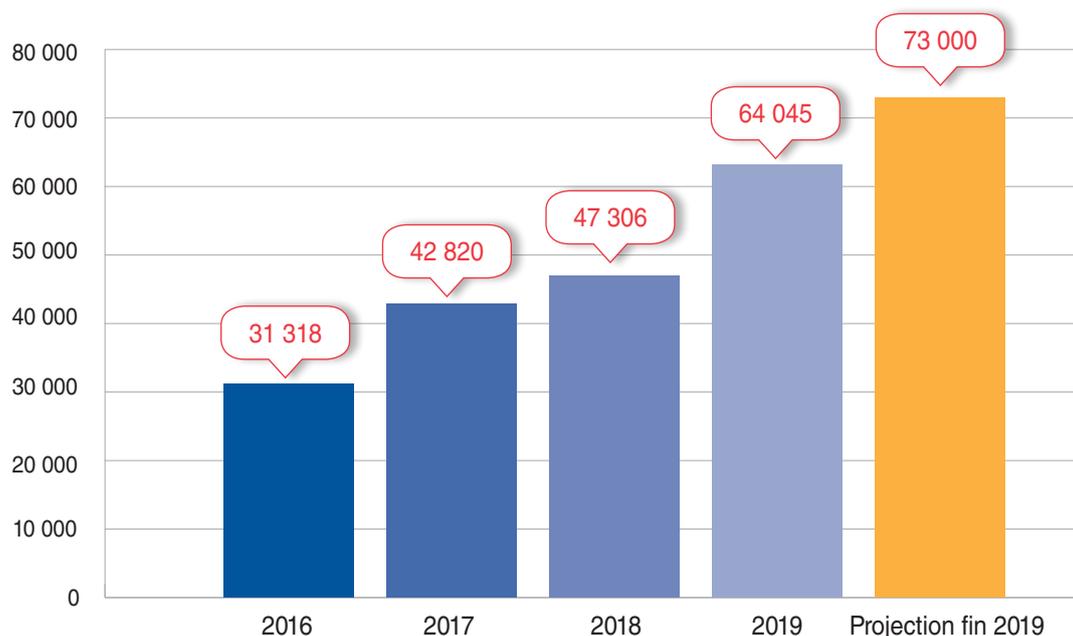
¹ Direction générale de l'alimentation, du logement et de la nature.

² Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

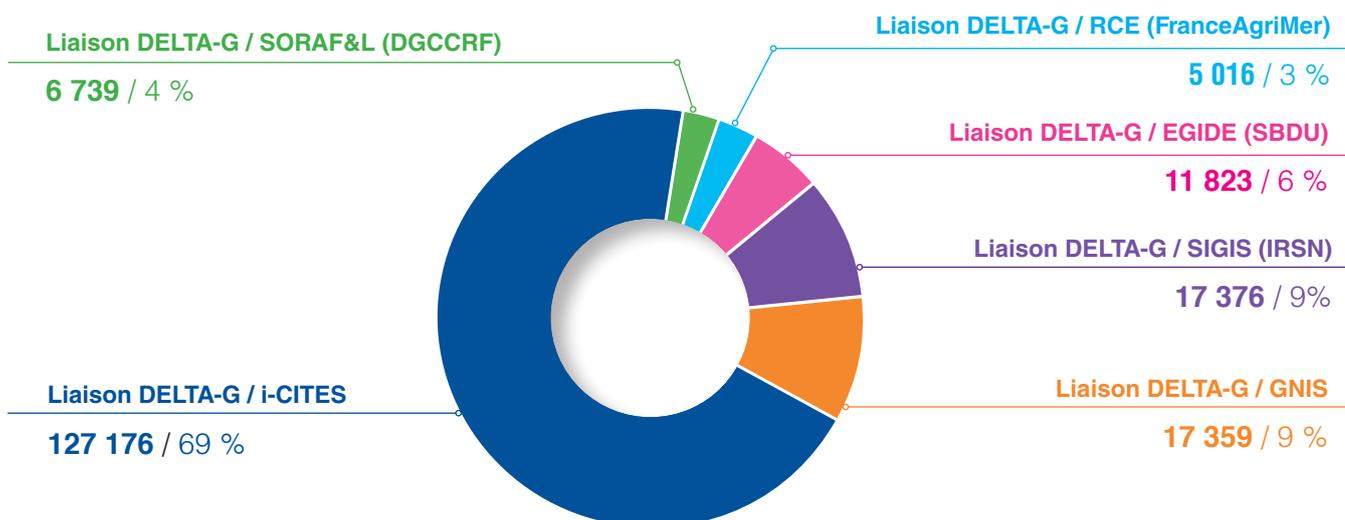
³ Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

Au 15 novembre 2019, plus de 185 000 déclarations ont été déposées, traitées et contrôlées depuis fin 2015 dans le cadre d'interconnexions GUN, dont plus de 60 000 depuis début 2019.

Évolution du nombre de déclarations en douane traitées par le GUN entre 2016 et 2019



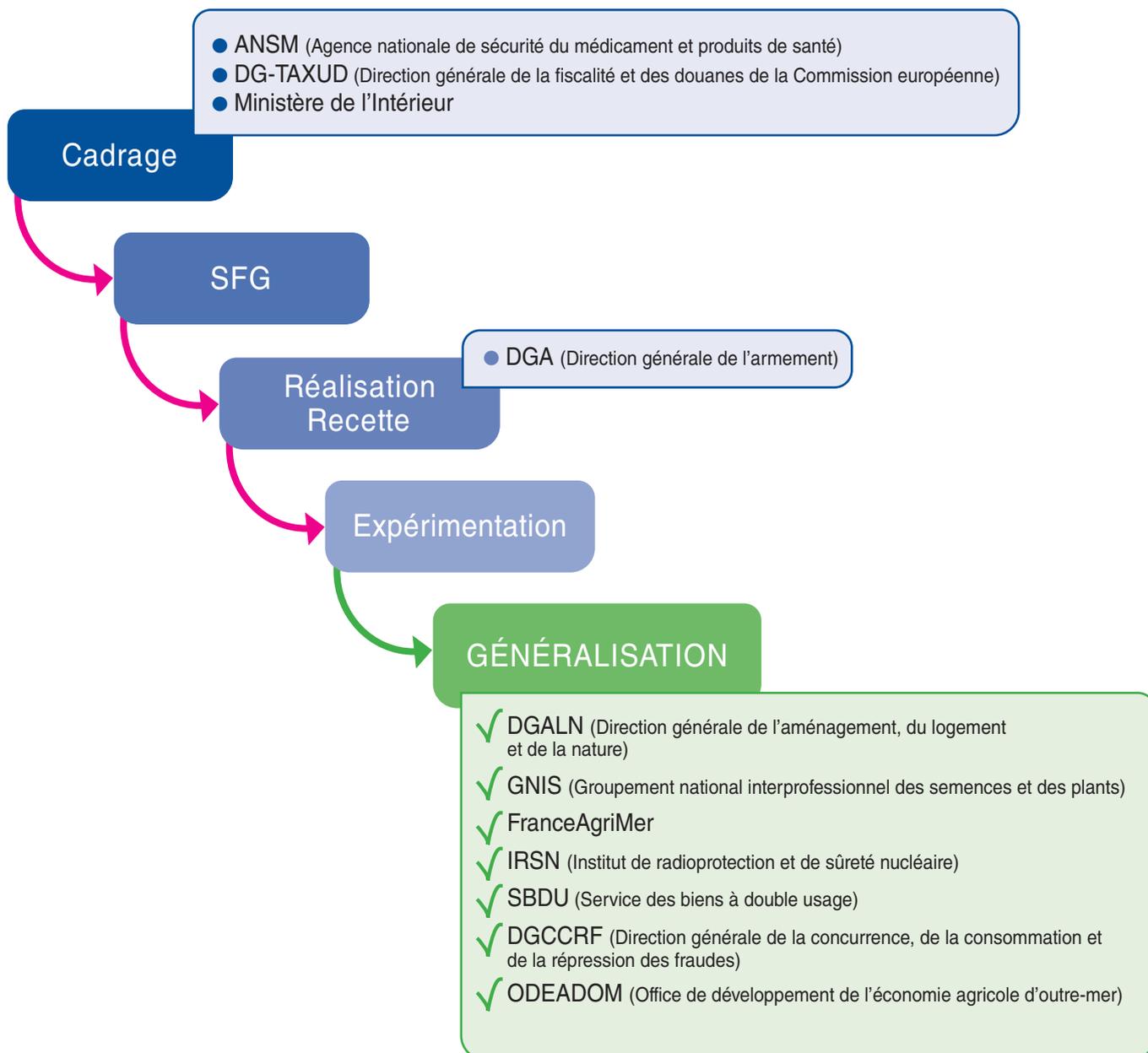
Répartition du nombre de déclarations en douane traitées par le GUN entre 2016 et 2019



Les effets du GUN sur la simplification du dédouanement des marchandises sensibles, stratégiques, soumises à des réglementations particulières sont aujourd'hui avérés :

- ✓ l'opérateur ne doit plus présenter son DOP au format papier au bureau de douane, ce qui réduit le délai et les frais liés au dédouanement ;
- ✓ le dédouanement est sécurisé grâce à l'automatisation des contrôles documentaires douaniers ;
- ✓ la gestion des quantités (ou valeurs) autorisées à l'import ou export est sécurisée grâce à l'imputation instantanée des DOP dans la base partenaire ;
- ✓ l'autorité compétente a une vision en temps réel de l'utilisation des DOP qu'elle a émis.

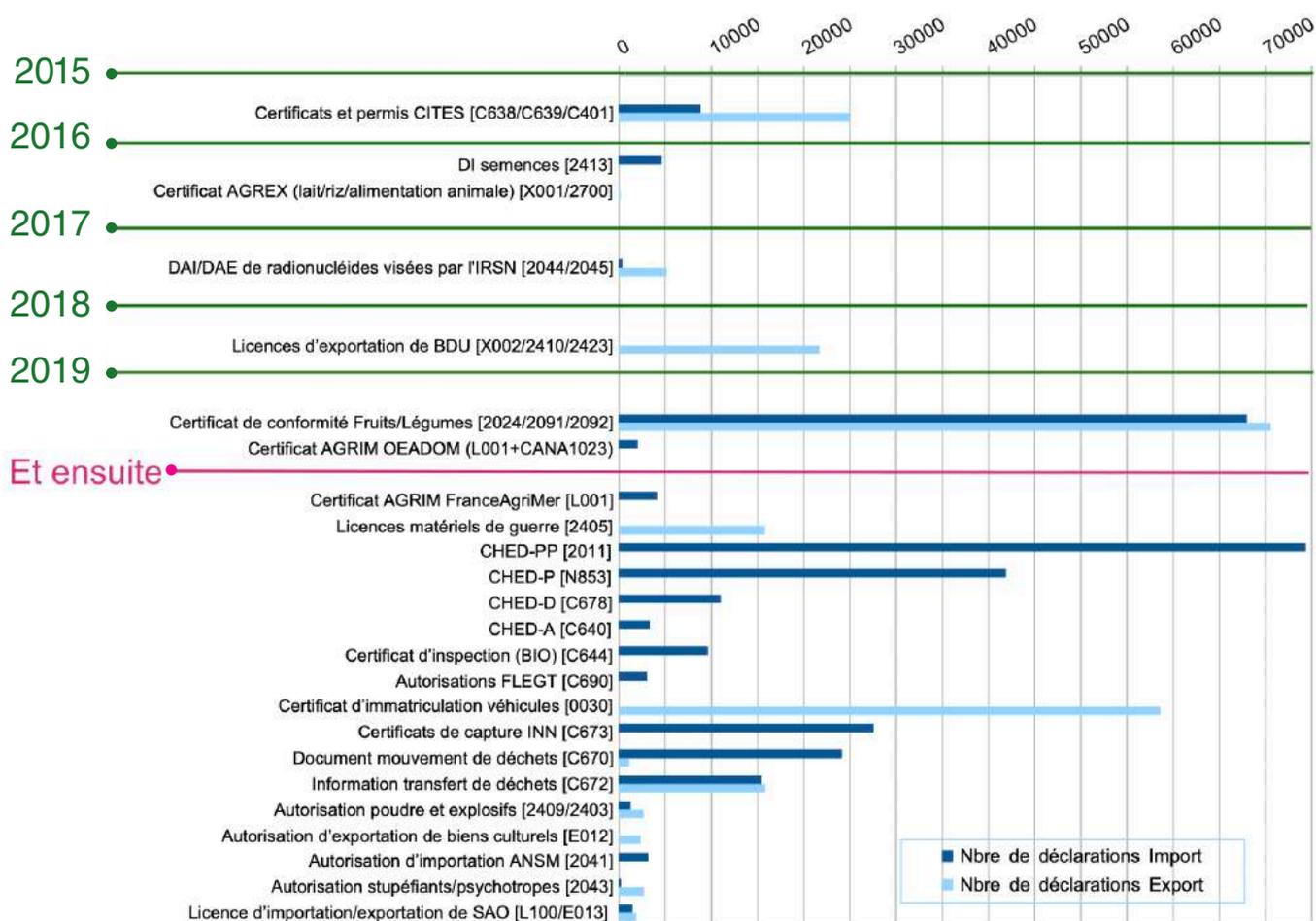
Fin 2019, 11 administrations partenaires de la DGDDI sont engagées dans l'initiative GUN, à différents stades, du cadrage des travaux bilatéraux à la mise en production d'une interconnexion GUN :



7. Les perspectives de développement du GUN

En 2020, les travaux se poursuivront par ailleurs sur deux autres projets d'envergure : le déploiement d'une interconnexion GUN avec SIGALE (le système d'information de la Direction générale de l'armement) devrait entrer en phase de tests, tandis que la DGDDI débutera ses travaux de conception en vue d'établir une interconnexion GUN entre DELTA et CERTEX (le SI de la DG-TAXUD¹) permettant le traitement totalement automatisé et dématérialisé des importations de produits soumis aux réglementations sanitaires et phytosanitaires.

Intégration des DOP à l'initiative GUN (en nombre de déclarations en douane/an). Existant et perspectives.



¹ Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne.

TÉMOIGNAGES.

Le GUN, ce qu'ils en disent

- Bruno **LEBOULLENGER**, chef du Service des biens à double usage 15
- Marie **COOGAN**, responsable du Pôle dédouanement et transport
Société LYNRED 16
- Jean-Pierre **BLASCHKA**, directeur Douane France & DOM
Société BOLLORÉ LOGISTICS 17
- Alain **BETREMIEUX**, responsable Douane et achats de transport
Société LIMAGRAIN EUROPE (Groupe LIMAGRAIN) 18



Bruno LEBOULLENGER — Chef du Service des biens à double usage

Pour les exportateurs soumis au contrôle à l'exportation des biens à double usage, le délai moyen de délivrance des licences est un facteur clé de compétitivité.

Le traitement informatique des licences avait réduit ce délai de deux à un mois. Mais l'heure de vérité restait le passage en douane pour lequel rapidité et fiabilité doivent aller de pair.

C'est pourquoi le service des biens à double usage attendait beaucoup de la liaison GUN (mise en production mi-juin 2018) entre le système d'information DELTA-G des douanes et le système de gestion des licences double usage EGIDE.

La nature même des projets d'exportation des biens stratégiques induit un délai moyen entre obtention de la licence et dédouanement très variable selon les projets. La proportion de dédouanements réalisés (sur la base de licences dématérialisées) dans le cadre de l'interconnexion EGIDE/GUN connaît de ce fait une progression régulière. Elle a franchi 50 % durant l'été 2019 et devrait tangenter 90 % en 2020.

Ce premier bilan est sans appel : nos attentes étaient grandes, elles sont dépassées !

L'impact sur la fiabilité et la rapidité du contrôle en douane a été spectaculaire. Quand 80 % des dédouanements « double usage » faits sur la base de licences au format papier sont suspendus le temps de vérifier manuellement la cohérence entre la déclaration en douane et la licence, la puissance de calcul informatique a immédiatement inversé les proportions : 20 % seulement des dédouanements réalisés via la liaison EGIDE/GUN imposent une telle vérification manuelle.

En même temps, la rigueur informatique a permis à nos deux administrations de revisiter les procédures et de les clarifier.

Second bénéfice évident : la réduction du délai « subi » par l'exportateur en situation de livrer dès l'obtention de la licence. La mise en œuvre de l'interconnexion EGIDE/GUN permet de programmer des expéditions urgentes en réduisant l'incertitude calendaire au seul aléa légitime : la licence. Il peut désormais dédouaner et livrer dès son obtention. Plus de délais postaux et de ruptures de charge. Avec l'interconnexion EGIDE / GUN, fini la hantise des licences égarées.

Le taux de disponibilité des deux systèmes et de la passerelle GUN, indicateur clé de fiabilité du dispositif et de son acceptation dans la durée, s'est révélé stable à haut niveau (> 98 %) et les quelques indisponibilités inopinées, incompressibles, ont été traitées dans un délai quasi imperceptible et en tout cas inférieur au gain de temps intrinsèque.

Savourons et remercions les équipes qui ont permis ce progrès à bénéfice partagé : fiabilité du contrôle, simplicité pour les entreprises, réduction des charges à faible valeur ajoutée. »





Marie COOGAN — Responsable du Pôle dédouanement et transport
Société LYNRED

Le déploiement de la liaison GUN entre l'interface douanière Delta et l'application EGIDE pour les exportations de biens à double usage est positif pour nous industriels.

Cela démontre l'intérêt des autorités publiques à faciliter les démarches des opérateurs.

En effet, avec cette liaison, la validation de la déclaration en douane est immédiate avec une imputation en ligne, si les conditions de la licence sont respectées.

Les formalités, telles que l'envoi d'un préavis d'exportation au bureau de douane et la validation mensuelle des imputations par le bureau de douane de rattachement, ont été supprimées.

Par ailleurs, le solde des licences est désormais accessible quasiment en temps réel, permettant un meilleur suivi des quantités.

Au final, les gains constatés en termes de validation des déclarations, de suppression de certaines formalités, de suivi des imputations des licences sécurisent la gestion de nos opérations et nous permettent d'être plus réactifs. »



Jean-Pierre BLASCHKA — Directeur Douane France & DOM
Société BOLLORÉ LOGISTICS

Le Guichet Unique National (GUN) est une belle avancée dans la digitalisation des procédures douanières.

Ce dispositif nous permet de gagner en productivité dans le respect des exigences réglementaires.

En effet, eu égard à la grande diversité des marchandises soumises à réglementations particulières dédouanées par Bolloré Logistics, nous bénéficions pleinement des facilitations apportées par le GUN et ses liaisons actuelles. Nous avons par ailleurs participé activement à la phase de pilotage et aux tests de la liaison DELTA-G/i-CITES.

Nous avons ainsi pris la pleine mesure des facilitations apportés par le GUN et ainsi fluidifié et fiabilisé le traitement des opérations de dédouanement réalisées pour le compte de nos clients.

C'est dans le cadre de l'exportation de biens et technologies à double usage (liaison DELTA-G/EGIDE) que la simplification a été la plus significative pour nous.

Bien que le recours au GUN nécessite un léger temps d'adaptation, nos équipes opérationnelles sont unanimes quant à son efficacité.

Enfin, la mise en place d'une procédure dématérialisée, éco-responsable, car zéro papier, et l'automatisation du contrôle, quasi instantané, des documents d'ordre public nous convainquent de l'utilité du GUN, et nous sommes attentifs aux prochaines liaisons sur lesquelles l'administration des douanes françaises travaille. »





Alain BÉREMIEUX — Responsable Douane et achats de transport
Société LIMAGRAIN EUROPE
(Groupe LIMAGRAIN)

La mise en place du lien GUN avec le Groupement national interprofessionnel semences (GNIS) qui délivre les autorisations d'importation a été un important acteur d'efficacité.

Les demandes sont désormais facilement établies sur un formulaire en ligne très simple.

Les autorisations sont obtenues en quelques heures, au lieu de trois à cinq jours précédemment.



Ensuite la communication de l'autorisation au transitaire concerné par le dédouanement peut s'effectuer en quelques clics, au lieu de plusieurs jours par courrier pour l'ancien document sur papier autocopiant.

Cette mise en place est allée de pair avec celle d'un suivi en temps réel des quantités imputées par les déclarants en douane, suivi qui évite les oublis ou le risque de dépassement des quantités autorisées. Enfin, cette évolution a supprimé la visite mensuelle au bureau de douane de rattachement pour la validation des imputations.

Au global, nous avons constaté d'importants gains dans les délais mais aussi dans la gestion des autorisations, gestion qui est beaucoup plus facile et sûre. »



Direction générale des douanes et droits indirects

Sous-direction du Commerce international
Bureau Restrictions et sécurisation des échanges (COMINT 2)
11, rue des Deux Communes — 93558 Montreuil Cedex

www.douane.gouv.fr



INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44 Service 0,06 € / min
+ prix appel



NOVEMBRE 2019